## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

## <u>Séance du 7 décembre 2023</u> <u>99/2023</u>

L'an deux mille vingt-trois et le **Jeudi sept décembre** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

<u>Présents</u>: Francis Marguerite, Claire Dufour, Muriel Lavault, Sébastien Terranova, Christine Baptiste, Lucie Roux, Bernard Giorgi, Marion Andlauer, Cécile Abbas, Elodie Dominguez, Isabelle Grenut, Lucien Silvy.

Absents: Fabien Gervais-Briand, Françoise Simon, Xavier Bianchi

<u>Procurations</u>: Jean-Yves Domalain à Isabelle Grenut, Jean Cassini à Bernard Giorgi, Fanny Labessoulhe à Marion Andlauer, Jérôme Chevalier à Muriel Lavault

<u>Secrétaire de séance</u> : Cécile ABBAS

:

Objet : Décision modificative commune N°3

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57;

Vu le budget de la commune pour 2023,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget principal en Fonctionnement comme suit :

## Section Fonctionnement dépenses

<u>Article</u>	<u>Intitulé</u>	BP 2023	Montant DM	BP+DMN°3
611	Maintenance	70 000.00	- 4 600.00	65 400.00
615231	Entretien voirie	9 000.00	+ 4 600.00	13 600.00

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Reillanne le 11 décembre 2023

Claire DUFOUR, Maire de Reillanne

